



L'association Hydrauxois nous a transmis copie d'un mail qu'elle a adressé à Claude Miqueu (Président de la commission réglementation du Comité National de l'Eau) l'interpellant au sujet d'une réunion du CNE ayant eu lieu hier le 05/10/2020.

Hydrauxois abordait :

- la prime à la destruction d'ouvrages hydrauliques,
- les projets de SDAGE,
- au décret de simplification des destructions de moulins et étangs s'est encore ajouté un autre entérinant l'exclusion de ces moulins et étangs des comités de bassin,
- le fait que Mme Saillant n'estime plus nécessaire de parler des moulins puisque la DEB ne sera jamais d'accord,
- les recours en Conseil d'Etat pour contester les textes,
- les nombreuses interpellations de la ministre par des QE (Questions écrites) de parlementaires,
- l'ambiance sur le terrain entre les propriétaires d'ouvrages et les agents des services administratifs.

Et Hydrauxois terminait par des suggestions qui auraient pu éviter cette dégradation de la situation depuis 10 ans.

Bref, une vraie sommation interpellative amiable, sérieuse, d'une association capable d'analyser et d'exposer les sujets.

Fort de la tournure prise après la procédure habile imaginée par la DEB, mise en œuvre par le CNE depuis 3 ans, où les représentants de Fédérations de moulins, fiers d'être invités, n'ayant rien vu venir ni rien obtenu sur leurs timides observations, Claude Miqueu n'a pas gâché son plaisir d'annoncer le triomphe de la position dominante du vainqueur.

« *Bonsoir*

Ci-joint, le diaporama que nous avons présenté ce jour au CNE, avec Mme Coantic nouvelle sous-directrice de la DEB.

Les présidents des fédérations nationales associés à la conférence du 24 juillet 2020 ont confirmé leur participation à la poursuite des travaux du groupe technique national « continuité écologique » qui poursuit donc sa mission dans la même composition.

Une conférence est programmée au cours des prochains jours avec les fédérations nationales de moulins.

Pour votre information. Les faits sans commentaires.

Claude Miqueu ».

Commentaires OCE :

- le diaporama présente encore et toujours une « incompréhension » d'Hydrauxois et de ceux qui contestent les modalités d'application de la continuité écologique. Il expose l'insuffisance de moyens pédagogiques pour que le rouleau compresseur administratif poursuive sa voie.
- Claude Miqueu invoque « les faits » ou plus précisément le seul fait implacable : les présidents des fédérations nationales ont confirmé leur participation à la poursuite des travaux. Cela ne veut pas dire que les fédérations valident la démarche.
- que le groupe technique national « continuité écologique » poursuit donc sa doctrine.

Discussion

Les invités dans le groupe restreint au CNE le sont parce qu'ils en acceptent et approuvent le déroulement.

La DEB pourra répondre aux parlementaires qu'ils ne doivent plus porter écho à des réactions épidermiques de contradicteurs puisqu'en réalité, tout va bien.

Pour preuve, les présidents de Fédérations de moulins participent et valident les échanges au CNE dans une concertation conviviale.

Conclusion

Nous cessons de nous époumoner au sujet de la continuité écologique en soufflant sur la proue d'un paquebot quand les Fédérations tiennent la barre dans l'autre sens, en pleine brume, la nuit dans le cap du CNE.

Entre la proue et la barre, il y a une certitude : quelqu'un se trompe de stratégie. La suite le dira, mais selon le CNE et la DEB, tout va bien.